



TABLEAU SYNOPTIQUE

CONSEIL DE GESTION DE
L'ASSURANCE PARENTALE

PLAN STRATÉGIQUE 2018 2021

MISSION

Le Conseil gère le Régime et, en sa qualité de fiduciaire du Fonds d'assurance parentale, il assure le versement de remplacement de revenu de travail aux nouveaux parents et conseille le gouvernement sur toute question concernant l'assurance parentale.

VISION

Une organisation responsable et prévoyante, reconnue pour son expertise et qui tient compte des besoins de conciliation travail-famille des nouveaux parents tout en veillant à l'intérêt des cotisantes et cotisants.

VALEURS

L'**équité** pour le Conseil se rapporte à son devoir de tenir compte, dans l'analyse d'une situation, de l'intérêt des différentes catégories de cotisants, qu'il s'agisse d'employeurs, de travailleuses et travailleurs salariés ou autonomes, tout comme celui des nouveaux parents.

La **responsabilité** réfère à son devoir d'assurer des processus administratifs et une gouvernance au sein du Conseil qui soutiennent adéquatement la prise de décision éclairée et conséquente de ses obligations.

Orientations	Axes	Objectifs	
Enjeu 1 – Une organisation orientée sur les besoins de la société			
1. SOUTENIR L'ÉVOLUTION DU RÉGIME	Performance	1.1 Documenter l'accès au RQAP et les répercussions du Régime sur différentes clientèles Indicateur – Nombre de thématiques documentées Cible – Six thématiques	1.2 Évaluer certains volets du RQAP Indicateur – Nombre d'évaluations réalisées Cible – Deux évaluations
	Communication	1.3 Partager les connaissances acquises avec les partenaires du Conseil Indicateur – Nombre d'activités de transfert des connaissances tenues Cible – Quatre	1.4 Sensibiliser des milieux de travail à la prise de prestations du RQAP Indicateur – Adoption par le conseil d'administration d'une stratégie de sensibilisation visant au moins quatre milieux de travail Cible – Décembre 2018 Indicateur – Degré de réalisation de la stratégie au 31 décembre 2021 Cible – 100%
	Services à la clientèle	1.5 Maintenir un service à la clientèle diligent Indicateur – Taux de réponses téléphoniques en 120 secondes ou moins Cible – 80% Indicateur – Taux de décisions rendues en 10 jours ouvrables ou moins après le dépôt de la demande Cible – 95%	
Enjeu 2 – Une vision financière à long terme du Régime			
2. ASSURER LA PRÉVISIBILITÉ ET LA STABILITÉ DU FINANCEMENT	Gestion du Fonds d'assurance parentale	2.1 Réaliser une étude stochastique à long terme relative au financement du Régime Indicateur – Date de présentation de l'étude au conseil d'administration Cible – Mars 2019	2.2 Redéfinir la politique de financement dans la perspective de stabiliser les taux de cotisation Indicateur – Date d'adoption de la politique de financement par le conseil d'administration Cible – Décembre 2019
	Gestion du Régime	2.3 Maintenir une gestion rigoureuse des dépenses administratives Indicateur – Ratio des dépenses administratives sur l'ensemble des dépenses du Régime Cible – Moins de 2,5%	